

L'avenir des forêts alsaciennes

La certification forestière



PEFC Alsace

Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes
Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières

PEFC Alsace implique, dans une démarche volontaire, tous les acteurs de la filière bois au travers de 3 collèges : les propriétaires forestiers et fournisseurs, les récoltants et utilisateurs, les consommateurs.

À la clé, le respect des 6 grands critères de la Conférence d'Helsinki :

- le maintien des capacités de production biologique,
- le maintien du bon état sanitaire,
- la satisfaction de la fonction de production de bois,
- le respect de la biodiversité,
- la protection du sol et des eaux,
- le maintien des autres fonctions de la forêt (accueil, paysage...).



Une politique forestière spécifique

La gestion forestière durable applicable à l'Alsace répond à quatre objectifs majeurs :



- fortifier la pérennité et la richesse biologique des forêts alsaciennes, ainsi que le caractère renouvelable de cette ressource naturelle,
- donner au consommateur la garantie que le produit en bois qu'il achète a été fabriqué à partir d'arbres récoltés dans une forêt gérée durablement,
- s'engager dans l'amélioration continue de la gestion des forêts dans ses fonctions économiques, sociales et environnementales,
- doter la filière bois alsacienne d'un nouvel argument concurrentiel.